

**FONDATION POUR LA CULTURE ET LES
CIVILISATIONS DU VIN
LA CITE DU VIN**

Exposition temporaire

**« *RENVERSANT,
quand art et design s'emparent du verre* »**

14 mars au 30 juin 2018

CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES - CCTP
LOT 02 – SIGNALÉTIQUE

Octobre 2018

LOT 2 - SIGNALÉTIQUE

Nous rappelons que l'entreprise est tenue de prendre connaissance de la présentation générale commune à tous les lots faisant partie du présent CCTP.

Les travaux, objet du présent lot, concernent l'ensemble des dispositifs de la signalétique muséographique. Ces éléments sont définis par le dossier des descriptifs techniques joint en annexe (cahier graphique), en complément du présent document. Ces deux pièces sont indissociablement liées sans que le prestataire puisse se prévaloir d'éléments figurant dans une pièce et absente dans l'autre pour prétendre à rémunération supplémentaire.

La constitution du présent lot comprend principalement :

- la reconnaissance des surfaces et supports sur lesquels les ouvrages du présent lot s'appliquent,
- les études de fabrication des supports et de leur mode de fixation,
- les techniques d'impression : numérique
- la réalisation des supports, leur fixation et pose sur site selon un planning précis qui sera transmis par le maître d'œuvre après validation du maître d'ouvrage. Un planning indicatif est fourni en introduction au CCTP Général.

Les techniques d'impression prévues pour la réalisation de tous les dispositifs de signalétique muséographique de l'exposition sont les suivantes :

- impression en sérigraphie sur cimaise peinte et bois vernis
- transfert sérigraphique sur cimaise peintes et bois vernis
- impression sur adhésif découpé
- impression sur pléxiglass

NOTA

Ces produits sont donnés à titre indicatif pour préciser les choix esthétiques du concepteur. Les entreprises peuvent proposer dans leur offre tout produit équivalent.

Sans indication lors de la réponse de l'entreprise, le produit sélectionné par la maîtrise d'œuvre sera imposé.

Les encres sérigraphiques et numériques seront parfaitement compatibles avec le support.

Ce point sera contrôlé par le prestataire, sur échantillon, avant toute production.

Une attention particulière devra être portée sur la finition de tous les détails exposés au contact et aux sollicitations du public : dureté des peintures, résistance des supports imprimés aux différents risques d'usure par frottement, contact ou manipulations. L'entrepreneur devra indiquer, pour les matériaux employés, leur résistance à la dégradation par la lumière (UV).

1. MOYENS A METTRE EN PLACE ET COORDINATION

Les ouvrages du présent lot nécessitent de la part de l'entreprise un engagement, une disponibilité et une réactivité spécifiques. À ce titre, l'entreprise devra :

- prendre en compte les quantités et besoins spécifiques du projet;
- s'engager sur les délais et qualités de fabrication ;
- remettre un planning opérationnel détaillé de l'opération pour le montage ; ce planning fera apparaître les différentes phases d'exécution, ainsi que les moyens et ressources envisagés, et sera soumis à l'approbation du maître d'œuvre ;
- mettre à la disposition de ses éventuels sous-traitants les plans et détails dans leur plus récente mise à jour;
- assurer un suivi tant au stade des études, de la fabrication, que de la mise en place et de l'installation ;
- s'inscrire dans le planning général du chantier ;
- prendre connaissance, pour la mise en place de ses ouvrages, des dispositions prévues ou mises en œuvre par les autres corps d'état en charge des travaux en lien avec ceux de la présente consultation (l'installation des dispositifs signalétiques et des œuvres seront concomitantes et nécessiteront une grande interface avec le régisseur des œuvres de la Cité du Vin pour l'accrochage des œuvres et l'équipe d'éclairage) ;
- s'assurer du bon déroulé et de la bonne coordination avec les différents acteurs du projet (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, etc.).

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1. QUALIFICATIONS DES ENTREPRISES

L'entrepreneur, par sa réponse à la présente consultation, sera réputé ne faire intervenir que des équipes compétentes spécialisées.

2.2. ETUDES TECHNIQUES

- L'entrepreneur fera sienne l'étude technique du projet fournie par la maîtrise d'œuvre et devra, dans les plus courts délais, procéder à l'étude approfondie du projet du concepteur, afin de lui faire connaître toutes les objections ou observations utiles à la mise au point de détails.
- Cette mise au point entraînera, si besoin est, la production de descriptions complémentaires précisant les dispositions de principe et de détails arrêtés d'un commun accord.

2.3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

- Les travaux comprennent les fournitures, les mises en œuvre et les prestations diverses imposées par les Cahiers des Clauses Spéciales des D.T.U. (Documents Techniques Unifiés) les concernant, complétées comme suit :
 - le relevé sur chantier pour fabrication, exécution ou commande,
 - le transport à pied d'œuvre, les manutentions, suivant la configuration des lieux, et l'intégration de ses interventions dans le planning général de chantier,
 - le stockage des matériaux et matériel limités sur le chantier et sous sa propre responsabilité.
 - le nettoyage du chantier et l'enlèvement des déchets selon les prescriptions détaillées au CCTP.

2.4. NOTICES TECHNIQUES A PRODUIRE PAR L'ENTREPRISE

- L'entreprise doit produire au maître d'œuvre, avant passation des commandes, systématiquement, sans que ce dernier lui en ait fait la demande, toutes les notices techniques de ses fournisseurs justifiant que les ouvrages sont conformes aux spécifications et exigences formulées dans le présent document.
- Ces notices proviennent de laboratoires agréés conformément à la réglementation.
- Faute d'avoir satisfait à cette obligation, l'entreprise serait intégralement responsable de toutes les conséquences directes ou indirectes découlant du non-respect de cette clause.

2.5. ÉCHANTILLONS – PROTOTYPES

- L'entreprise est tenue de présenter à l'approbation du maître de l'ouvrage et du maître d'œuvre avant toute fabrication ou mise en œuvre tous les échantillons et prototypes, de toute nature, jugés indispensables et procéder s'il y a lieu à toutes les modifications nécessaires demandées par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage jusqu'à complet accord de ceux-ci.
- La liste des échantillons et prototypes sera mise au point par la maîtrise d'œuvre après notification du prestataire. Ils seront envoyés au maître d'ouvrage et, aux besoins, à la graphiste.
- En outre, après arrêt du choix sur les fournitures et matériaux proposés par l'entreprise et la maîtrise d'œuvre, il sera conservé au chantier et ce, pendant toute la durée du chantier, un échantillon témoin de toutes les fournitures retenues, et toutes les colorations définies par type de support.
 - Sur simple demande, le prestataire fournira à la Cité du Vin, pour les textes, une impression sur papier échelle 1.

2.6. QUALITE DES MATERIAUX ET CONSERVATION PREVENTIVE

- La peinture des murs et des parois du bâtiment ainsi que celle des cimaises de l'exposition ne font pas partie du présent lot. Toutefois, si le prestataire détériorait les travaux de peintures déjà effectués par une autre entreprise, il aura à sa charge la parfaite remise en état de ces dernières.
- Le prestataire utilisera des colles et des encres sans dégagement chimique et dénuées de charges solvantées. Il conviendra à l'entreprise notifiée du présent lot de dialoguer avec l'entreprise en charge du lot aménagement afin de définir les meilleurs produits adhésifs correspondant à la nature des ouvrages et des finitions.

3. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

3.1. MISSION D'EXECUTION DES OUVRAGES

Cette mission comprend la fabrication de chaque dispositif signalétique de l'exposition
« Renversant, quand art et design s'emparent du verre ».

3.2. PRESTATIONS DE LA MISSION

- Coordination et préparation d'un planning de production avec la maîtrise d'œuvre
- Réception et contrôle de tous les éléments livrés selon planning
- Études d'exécution et de détail des ouvrages, à soumettre à la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage avant toute mise en fabrication
- Coordination et préparation des fichiers électroniques pour la réalisation d'échantillons et des prototypes nécessaires (matériaux, impressions, couleurs, etc.) souhaité par la maîtrise d'œuvre
- Contrôle et préparation des fichiers électroniques finaux à l'échelle pour le flashage (selon les techniques de reproduction envisagées)
- Contrôle et coordination des BAT avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage
- Fabrication des éléments
- Contrôle de l'état des cimaises et cloisons avant la pose de la signalétique
- Préparation des plans nécessaires pour la pose de tous les dispositifs
- Livraison et pose des éléments fabriqués selon indications et sous la supervision de la maîtrise d'œuvre

3.3. TYPOLOGIES ET QUANTITES D'OUVRAGES A REALISER

Cf. Descriptif et « Cahier graphique » enannexe.

3.4. DIMENSIONS DES SUPPORTS

Les formats indiqués ci-dessous sont les formats visibles. Les formats utiles seront calculés par l'entreprise.

DESCRIPTIF

Rappel : Les formats indiqués ci-dessous sont les formats visibles.
Les formats utiles seront calculés par l'entreprise.

POSTE A - Impression en sérigraphie noire ou argent sur cimaise peinte

01. TITRE DE L'EXPOSITION (cf. page 2)

Dimensions : h. 75 x l. 400 cm

Quantité : 1

La sérigraphie se fait sur site, sur cimaise menuisée et peinte.

02.1. SOUS TITRES DE L'EXPOSITION (cf. page 3)

Dimensions : h. 5 x l. 200 cm

Quantité : 3

La sérigraphie se fait sur site, sur cimaise menuisée et peinte.

02.2. DATES DE L'EXPOSITION (cf. page 3)

Dimensions : h. 6 x l. 100 cm

Quantité : 1

La sérigraphie se fait sur site, sur cimaise menuisée et peinte.

03. TITRES DE SECTION (cf. page 5)

Dimensions : h. 30 x l. 150 cm

Quantité : 5

La sérigraphie se fait sur site, sur cimaise menuisée et peinte.

04. TEXTE D'INTRODUCTION (cf. page 6)

Dimensions : h. 110 x l. 230 cm

Quantité : 1

La sérigraphie se fait sur site, sur cimaise menuisée et peinte.

05. TEXTES DE SECTION (cf. page 8 et 9)

Dimensions : h. 90 x l. 220 cm

Quantité : 4

La sérigraphie se fait sur site, sur cimaise menuisée et peinte.

06.1 TITRE ET TEXTE DU WORKSHOP (cf. page 11)

Dimensions : h. 120 x l. 100 cm

Quantité : 1

La sérigraphie se fait sur site, sur caissons en bois vernis

06.2 TITRE ET TEXTE PROJECTIONS (cf. page 11)

Dimensions : h. 120 x l. 100 cm

Quantité : 1

La sérigraphie se fait sur site, sur cimaise peinte

07.1. CARTELS SIMPLES (cf. page 13)

Dimensions : h. 9 x l. 18 cm

Quantité : 20

La sérigraphie se fait sur site, sur tables en bois vernies

Les cartels seront vernis après la pose

07.5. CARTELS PODIUMS (cf. page 17)

Dimensions : h. 12 x l. 20 cm

Quantité : 8

La sérigraphie se fait sur site, sur podium peint

Les cartels seront vernis après la pose

09.1. TITRES DES PROJECTIONS (cf. page 20)

Dimensions : h. 30 x l. 100 cm

Quantité : 5

La sérigraphie se fait sur site, sur les linteaux des caissons en bois vernis

09.2. NUMEROS DES PROJECTIONS (cf. page 20)

Dimensions : h. 20 x l. 20 cm

Quantité : 5

La sérigraphie se fait sur site, sur les linteaux des caissons en bois vernis

10. SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE (cf. page 21)

Dimensions : h. 4 x l. 60 cm

Quantité : 5

La sérigraphie se fait sur site, sur cimaise menuisée et peinte.

POSTE B – Transfert sérigraphique noir

07.2. CARTELS DEVELOPPES (cf. page 14)

Dimensions : h. 30 x l. 21 cm

Quantité : 10

La pose se fait sur site sur cimaise peinte.

07.3. CARTELS VITRINES (cf. page 15)

Dimensions : h. 8 x l. 13 cm

Quantité : 25

La pose se fait sur site sur tablette peinte.

07.4. CARTELS SOUS CLOCHES (cf. page 16)

Dimensions : h. 5 x l. 20 cm

Quantité : 30

La pose se fait sur site sur socle peint

POSTE C - Impression sur plexiglass

08 – CARTELS SUSPENDUS (cf. page 18)

Support : Impression sur plexiglass contrecollé sur PVC 3 mm,
noir ou blanc perforé et suspendu

Dimensions : h. 30 x l. 20 cm

Quantité : 2

POSTE D - Impression sur adhésif découpé

11 – QR CODES (non illustré dans le cahier graphique)

Dimensions : h. 3,5 x l. 3,5 cm

Quantité : 20

Impression sur adhésif blanc mat découpé

POSTE E - Impression sur wall it ou équivalent

12. OURS DE REMERCIEMENTS (Non illustré dans le cahier des pièces graphiques)

Dimensions : h. 120 x l. 90 cm

Quantité : 1

Impression sur wall it ou équivalent, pose sur cimaise peinte.

À _____, le _____

Le prestataire